



COMMENT PRÉPARER SON ORIENTATION APRÈS LA 3^e ?

DE QUOI AVEZ-VOUS BESOIN POUR VOTRE DÉMARCHE EN LIGNE ?

De votre identifiant et mot de passe
de votre compte EduConnect
ou utilisez France Connect.

Plus d'informations au verso.

CHOISIR SON ORIENTATION Du : 04/12/2024 Au : 17/02/2025

Conseil de classe du 2^e trimestre/1^{er} semestre : 10/03/2025

- 1 Avant le conseil de classe**
Connectez-vous au portail Scolarité Services : teleservices.education.gouv.fr
Choisissez le service « orientation » pour **indiquer votre choix d'orientation parmi les possibilités suivantes** : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.
Vous pouvez saisir jusqu'à trois choix d'orientation par ordre de préférence.
- 2 Après le conseil de classe**
Connectez-vous pour **consulter son avis sur les voies d'orientation choisies**.

DÉCOUVRIR LES FORMATIONS ET FORMULER SES DEMANDES

Du : 20/03/2025 Au : 19/05/2025

Conseil de classe du 3^e trimestre/2^e semestre : 03/06/2025

- 3 Avant le conseil de classe : formuler vos demandes**
Connectez-vous à Scolarité Services pour **découvrir les formations et formuler vos demandes d'admission pour les formations et établissements que vous souhaitez**.
Pour chaque formation choisie, le conseil de classe examine la voie d'orientation correspondante : 2^{de} générale et technologique, 2^{de} professionnelle, 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole.
L'admission dans la formation tient compte de la décision d'orientation et des capacités d'accueil de l'établissement demandé.
- 4 Après le conseil de classe : répondre à la proposition d'orientation**
Connectez-vous pour **prendre connaissance de l'orientation proposée par le conseil de classe et donner votre réponse**.
En cas de désaccord, prenez rendez-vous avec le chef d'établissement pour décider de la suite à donner à votre démarche.
Pour l'admission dans un établissement à la rentrée prochaine, seules les demandes pour les formations en accord avec la décision d'orientation seront étudiées.

VOIR LE RÉSULTAT D'ADMISSION ET S'INSCRIRE

- 5 Fin juin**
Connectez-vous à Scolarité Services pour découvrir la formation et l'établissement où votre enfant est admis et inscrivez-le dans son nouvel établissement.

Toute l'information sur education.gouv.fr/orientation3e

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée,
n'oubliez pas de la signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Liberté
Égalité
Fraternité

EduConnect

Activez votre compte **EduConnect** ou utilisez **FranceConnect** pour profiter du portail **Scolarité Services**.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements **pour suivre la scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).

Accédez par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme l'inscription au collège ou au lycée.
- au **livret scolaire** de vos enfants.
- à l'**espace numérique de travail (ENT)**

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur **teleservices.education.gouv.fr**

1

Pour activer **votre compte**, vous avez besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de vos enfants.

2

Une fois que **votre compte est activé**, vous accédez aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la **plateforme d'assistance nationale** est à votre disposition.



En ligne à l'adresse :
**assistanceteleservices.
education.gouv.fr**



Par téléphone au **0809 54 06 06**
du lundi au vendredi de 8h à 20h
et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris)
(prix d'un appel local)